

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES

TRANSPORTS – HEBERGEMENTS

LYCEE ET CFA JBS CHARDIN

Contractant : LYCEE et CFA J.B.S. CHARDIN

32 boulevard d'Alsace B.P. 127 88407 GERARDMER CEDEX

Tél : 03.29.63.37.70.

Ce.0881664@ac-nancy-metz.fr

Représentant des personnes morales : J. LEFEBVRE

Responsable de l'exécution du présent marché : J. LEFEBVRE

Responsable du suivi du marché : G. BOUVINET

Comptable : G. BOUVINET

DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

MERCREDI 6 FEVRIER 2019 – 17 HEURES

ARTICLE I : PRESENTATION DE LA PROCEDURE ET DU MARCHE A CONCLURE

1.1. Mode de passation du marché

Il s'agit d'une procédure adaptée lancée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

1.2. Objet et forme du marché

Le marché à conclure, est un accord-cadre à bons de commande sans minimum, ni maximum qui a pour objet des prestations de services d'une agence de voyage pour la fourniture de titres de transport aérien, ferroviaire, urbain et location de véhicules, nuitées éventuellement.

Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 04/03/2019 jusqu'au 03/03/2020. Ce marché pourra être reconduit 2 fois dans les mêmes conditions sauf dénonciation par une des parties deux mois avant la reconduction.

1.3. Allotissement

Le marché à conclure est constitué d'un lot unique.

1.4. Présentation des prestations

Pour évaluer efficacement les capacités techniques des prestations susceptibles de répondre aux besoins de l'établissement, les candidats peuvent fournir à l'appui tous documents permettant d'apprécier la valeur et la qualité de la prestation.

ARTICLE 2 : PRESENTATION DES OFFRES

2.1. Signatures

Pour tous les documents, la signature du candidat exigée doit être manuscrite et originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.

Cette personne est :

- Soit le représentant légal du candidat (président du conseil d'administration, gérant,...)
- Soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

Les dossiers de réponse obligatoirement rédigés en langue française, doivent être déposés sur le profil acheteur du site AJI.

2.2 Contenu de l'offre

Les documents contenus dans la réponse au marché permettent de juger de la recevabilité et d'apprécier les capacités professionnelles, techniques et financières du soumissionnaire.

Le candidat produit à l'appui de sa candidature

- ❖ une déclaration de candidature (DC2 + DC1 ou DUME) ainsi que la copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire.

Les candidats non établis en France fourniront une pièce équivalente justifiant l'inscription au registre professionnel dans les conditions du pays où le candidat est établi, accompagnée d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée par un traducteur assermenté (avec indication de ses nom et prénom).

- ❖ un acte d'engagement

- ❖ Les annexes à l'acte d'engagement, complétées, datées et signées et obligatoirement transmises avec le bordereau unitaire de prix
- ❖ éventuellement une déclaration de sous-traitance
- ❖ un relevé d'identité bancaire ou postal (IBAN)
- ❖ une liste de références peut être utilement jointe à la déclaration

Le candidat retenu devra fournir la copie certifiée conforme des certificats fiscaux et sociaux.

ARTICLE 3 : DEPOT DES OFFRES

Les offres seront déposées sur le site AJI ou sur le site du lycée à l'adresse suivante : **ce.0881664f_gc@ac-nany-metz.fr**

L'offre devra être parvenue avant le mercredi 6 février 2019 - 17 heures.

Tout retard entrainera l'élimination du candidat.

ARTICLE 4 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le candidat est tenu par son offre jusqu'au 03/03/2019

ARTICLE 5 : EXAMEN DES CANDIDATURES

L'examen des candidatures porte sur :

- Leur recevabilité, eu égard aux éléments fournis en réponse par les candidats.
- La capacité professionnelle, technique, et financière du candidat eu égard aux éléments fournis en réponse par les candidats.

ARTICLE 6 : EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

6.1. Examen des offres

Les offres non conformes à l'objet du marché sont éliminées.

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères pondérés énumérés ci-après.

- **Prix : 70 %**
- **Qualités des services associés (relation avec le fournisseur, durée de maintien de la réservation, modalités de prise en charge du groupe en cas d'incidents,...) : 30 %**

6.2. Modalités d'attribution du marché

Les offres les mieux classées sont retenues pour le lot unique.

Seuls les candidats retenus au terme du classement des offres devront produire, s'ils ne l'ont pas déjà fait, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

Ces documents devront être parvenus à l'établissement preneur par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception (mail de l'établissement

ce.0881664f_gc@ac-nancy-metz.fr) dans un délai de 10 jours francs à compter de la réception de la demande.

Ces documents sont précisés ci-dessus au point 2.2

Conformément au décret du 25 mars 2016, si un candidat retenu ne peut produire les certificats et attestations dans le délai et les formes indiquées ci-dessus, son offre est rejetée.

La personne responsable du marché avise tous les autres candidats du rejet de leur offre après attribution du marché.

ARTICLES 7 : RENSEIGNEMENTS

Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de :

Françoise THIRIET

Lycée et CFA J.B.S. CHARDIN

32 Boulevard d'Alsace BP 127

88407 GERARDMER CEDEX

Francoise.thiriet @ac-nancy-metz.fr

A Gérardmer, le 18/01/2019

Le proviseur,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Lefebvre', written over a faint circular stamp.

J. LEFEBVRE